

CONSEIL MUNICIPAL

28 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de Saulxures sur Moselotte s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation, et sous la présidence de Mme Denise STAPPIGLIA, Maire.

Etaient présents : Mme Denise STAPPIGLIA (Maire) / M Jean-Pierre DIDIERLAURENT / M Jean Paul VAXELAIRE / Mme Béatrice CLAUDE (Adjoints) / M Fabrice ABEL / Mme Mylène DESILVESTRE / M Paul FERREUX / Mme Marie Claudine HERZOG / M Fernand HUCHER / M Daniel LICINI / Mme Hilda LAMBOTTE / M Christian LOUIS / M Éric MEYER / Mme Nathalie PERRIN / M Daniel PIERRON / Mme Evelyne TOUSSAINT / M Hervé VAXELAIRE.

Excusés : M Amandio NETO / M Sylvain MASSON / Mme Carole PETITDEMANGE / M Alain FRANCOIS.

Absents : Mme Laurence GEHIN / Mme Laurence MARION.

Procurations : M Amandio NETO à M Jean Pierre DIDIERLAURENT / M Alain FRANCOIS à M Jean Paul VAXELAIRE / M Sylvain MASSON à Mme Hilda LAMBOTTE.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection du secrétaire pris dans le sein du Conseil,

M Fabrice ABEL ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M Thierry COMBET LOUIS ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 Février 2019 a été adopté à l'unanimité.

➤ ***Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :***

- **N°01/2019 :** représentation de la commune dans le litige l'opposant à M LAMBERT.
- **N°02/2019 :** renouvellement d'un contrat de maintenance avec la société LTBO pour les ascenseurs pour un montant annuel de 4 000 € HT

- **N°03/2019** : conclusion avec le bureau d'études GECAT d'une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le concours de maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un centre aqualudique, pour un montant de **12 675 € HT**.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Mme le Maire se retirant de la salle,

M Jean Pierre DIDIERLAURENT, 1er Adjoint au Maire est désigné par le Conseil Municipal pour exercer la présidence de l'assemblée. Il soumet au vote les comptes administratifs 2018.

Après délibération et examen des comptes administratifs, le Conseil Municipal,

18 voix pour

00 voix contre

01 abstention (M LICINI)

➤ **Arrête** le compte administratif **Commune 2018** suivant :

COMMUNE	Résultats	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	2 810 948.51 €	
Recettes	3 380 963.23 €	
Résultat d'exercice	570 014.72 €	
<i>Investissement :</i>		
Dépenses	913 612.95 €	889 770.54 €
Recettes	1 321 332.79 €	245 165.20 €
Résultat d'exercice	407 719.84 €	
Résultat de clôture 2017	- 8120.22€	
Résultat de clôture 2018	399 599.62 €	

19 voix pour

00 voix contre

00 abstention

➤ **Arrête** le compte administratif **Eau 2018** suivant :

EAU	Résultats	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	175 476.44 €	
Recettes	201 529.83 €	
Résultat d'exercice	+ 26 053.39 €	
<i>Investissement :</i>		
Dépenses	81 364.20 €	17 430.00 €
Recettes	68 149.81 €	8 950.00€

Résultat d'exercice	- 13 214.39 €	
Résultat de clôture 2017	+ 12 155.61 €	
Résultat de clôture 2018	- 1 058.78 €	

➤ **Arrête** le compte administratif **Assainissement 2018** suivant :

ASSAINISSEMENT	Résultats	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	196 322.16 €	
Recettes	242 688.75 €	
Résultat d'exercice	+ 46 366.59 €	
<i>Investissement :</i>		
Dépenses	149 364.91 €	8 500.00 €
Recettes	143 178.01 €	
Résultat d'exercice	- 6 186.90 €	
Résultat de clôture 2017	- 31 703.91 €	
Résultat de clôture 2018	- 37 890.81 €	

➤ **Arrête** le compte administratif **Forêt 2018** suivant :

FORET	Résultats	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	143 315.42 €	
Recettes	191 078.59€	
Résultat d'exercice	+ 47 763.17 €	
Résultat de clôture 2017	+ 72 675.12 €	
Résultat de clôture 2018	+ 120 438.29 €	
<i>Investissement :</i>		
Dépenses	2 108.43 €	4 100.00 €
Recettes	8 607.37 €	
Résultat d'exercice	+ 6 498.94 €	
Résultat de clôture 2017	- 3 572.37 €	
Résultat de clôture 2018	+ 2 926.57 €	

➤ **Arrête** le compte administratif **Pompes Funèbres 2018** suivant :

POMPES FUNEBRES	Résultats	Reste à réaliser
<i>Fonctionnement :</i>		
Dépenses	5 388.26 €	
Recettes	8 295.00 €	
Résultat d'exercice	+ 2 906.74 €	

Résultat de clôture 2017	+ 6 212.30 €	
Résultat de clôture 2018	+ 9 119.04 €	
Investissement :		
Dépenses	0	
Recettes	0	
Résultat d'exercice	0	
Résultat de clôture 2017	+ 16 112.22 €	
Résultat de clôture 2018	+ 16 112.22 €	

➤ Arrête le compte administratif **Lotissement 2018** suivant :

POMPES FUNEBRES	Résultats	Reste à réaliser
Fonctionnement :		
Dépenses	1 028 082.19	
Recettes	1 028 082.25	
Résultat d'exercice	+ 0.06 €	
Résultat de clôture 2017	+ 207 910.10 €	
Résultat de clôture 2018	+ 207 910.16 €	
Investissement :		
Dépenses	1 121 441.01	0
Recettes	1 018 873.65	500 000
Résultat d'exercice	- 102 567.36	
Résultat de clôture 2017	- 920 910.56	
Résultat de clôture 2018	- 1 023 477.92 €	

➤ Arrête le compte administratif de la **Régie Municipale de Chauffage 2018** suivant :

REGIE CHAUFFAGE		
Fonctionnement :		
Dépenses	310 469.76 €	
Recettes	339 868.71 €	
Résultat d'exercice	+ 29 398.95 €	
Résultat de clôture 2017	- 9 252.08 €	
Résultat de clôture 2018	+ 20 146.87 €	
Investissement :		
Dépenses	174 689.98 €	30 720.59 €
Recettes	308 295.44 €	
Résultat d'exercice	+ 133 605.46 €	
Résultat de clôture 2017	- 24 583.90 €	
Résultat de clôture 2018	+ 109 021.56 €	

➤ **Arrête** le compte administratif de la **Régie Municipale Culture Animations 2018** suivant :

REGIE CULTURE ANIMATIONS		
Fonctionnement :		
Dépenses	317 570.60 €	
Recettes	323 565.92 €	
Résultat d'exercice	+ 5 995.32 €	
Résultat de clôture 2017	+ 25 315.01 €	
Résultat de clôture 2018	+ 31 310.33 €	
Investissement :		
Dépenses	16 849.09 €	330.96 €
Recettes	30 942.16 €	
Résultat d'exercice	+ 14 093.07 €	
Résultat de clôture 2017	- 27 611.20 €	
Résultat de clôture 2018	- 13 518.13 €	

2 – COMPTES DE GESTION 2018

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018.

Considérant que les écritures et les résultats des comptes de gestion sont identiques à ceux des comptes administratifs 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Déclare que les comptes de gestion** dressés, pour l'exercice 2018, par Madame la Trésorière de Cornimont, pour les budgets **Commune, Eau, Assainissement, Forêt, Lotissement, Pompes Funèbres, Régie Municipale de Chauffage, Régie Municipale Culture Animations** n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

**- Décide les affectations des résultats 2018 suivantes sur :
Budget primitif Commune 2019**

- ✓ Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **570 014.72 €**.
- ✓ Report en section d'investissement du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **399 599.62 €**.

Budget primitif Eau 2019

- ✓ Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **26 053.39 €**.
- ✓ Report en section d'investissement du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **1 058.78 €**.

Budget primitif Forêt 2019

- ✓ Report en section de fonctionnement pour **reversement au budget communal** d'une partie de l'excédent de fonctionnement de clôture pour un montant de **119 264.86 €**.
- ✓ Affectation en section d'investissement du montant de l'excédent de fonctionnement de clôture restant soit **1 173.43 €**
- ✓ Report du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **2 926.57 €**.

Budget primitif Assainissement 2019

- ✓ Affectation en section d'investissement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **46 366.59 €**
- ✓ Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **37 890.81 €**.

Budget primitif Pompes Funèbres 2019

- ✓ Report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement d'un montant de **9 119.04 €**.
- ✓ Report du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **16 112.22 €**.

Budget primitif Lotissement 2019

- ✓ Report du résultat de clôture de fonctionnement excédentaire d'un montant de **207 910.16 €**.
- ✓ Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **1 023 477.92 €**.

Budget primitif de la Régie Municipale de Chauffage 2019

✓ Report du résultat de fonctionnement excédentaire d'un montant de **20 146.87 €**.

✓ Report du résultat de clôture d'investissement excédentaire d'un montant de **109 021.56 €**.

Budget primitif de la Régie Municipale Culture Animations 2019

✓ Affectation en section d'investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **13 849.09 €** et report du montant restant soit **17 461.24 €** en section de fonctionnement.

✓ Report du résultat de clôture d'investissement déficitaire d'un montant de **13 518.13 €**.

4 – TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES

Sur proposition de Mme le Maire,
Après délibération, le Conseil Municipal,
20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide de ne pas augmenter les taux** et de maintenir pour 2019 les taux d'imposition applicables en 2018, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : **19.69 %**
- ✓ Taxe foncière (bâti) : **14.96 %**
- ✓ Taxe foncière (non bâti) : **28.05 %**
- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises : **20.44 %**

5 – BUDGETS PRIMITIFS 2019

Le Conseil Municipal, après présentation, explications et délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
01 abstention (M LICINI)

➤ **Adopte le budget primitif Commune 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 3 521 500.00 €

Recettes 3 521 500.00 €

Investissement

Dépenses 3 850 534.54 €

Recettes 3 850 534.54 €

**20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

➤ **Adopte le budget primitif Lotissement 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 281 990.16 €
Recettes 1 281 990.16 €

Investissement

Dépenses 2 215 227.92 €
Recettes 2 215 227.92 €

➤ **Adopte le budget primitif Eau 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 213 488.00 €
Recettes 213 488.00 €

Investissement

Dépenses 204 926.78 €
Recettes 204 926.78 €

➤ **Adopte le budget primitif Assainissement 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 264 455.00 €
Recettes 264 455.00 €

Investissement

Dépenses 211 121.59 €
Recettes 211 121.59 €

➤ **Adopte le budget primitif Forêt 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 218 580.00 €
Recettes 218 580.00 €

Investissement

Dépenses 23 300.00 €
Recettes 23 300.00 €

➤ **Adopte le budget primitif Pompes Funèbres 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 15 612.04 €
Recettes 15 612.04 €

Investissement

Dépenses 16 112.22 €
Recettes 16 112.22 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 26 mars 2019

➤ **Adopte le budget primitif Régie Municipale de Chauffage 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 415 322.87 €

Recettes 415 322.87 €

Investissement

Dépenses 309 614.59 €

Recettes 309 614.59 €

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie en date du 27 mars 2019

➤ **Adopte le budget primitif Régie Municipale Culture Animations 2019** comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 145 650.00 €

Recettes 145 650.00 €

Investissement

Dépenses 31 349.09 €

Recettes 31 349.09 €

6 – MARCHÉS DE CONSTRUCTION COMMERCE ET LOGEMENT

Par délibération du 13 février dernier, le Conseil Municipal avait déclaré infructueux les lots 02 Charpente Couverture Etanchéité et 08 Chauffage Ventilation des travaux de construction d'un commerce avec logement respectivement pour absence d'offre et pour offres trop élevées.

Le rapport d'analyse des offres reçues, après nouvelle consultation, établi par le maître d'œuvre, Vosges Architecture, est remis aux conseillers municipaux.

Au vu du rapport, il est proposé, de déclarer les deux lots de nouveau infructueux et de relancer une procédure de consultation avec d'un cahier des clauses techniques retravaillé.

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,

00 voix contre

00 abstention

Vu le rapport d'analyse des offres

➤ **Déclare infructueux** les lots 02 Charpente Couverture Etanchéité et 08 -Chauffage Ventilation- et charge Mme le Maire d'effectuer une reconsultation des entreprises.

7 – PARTICIPATION AU SMIC

Le montant de la participation communale 2019 au Syndicat Mixte pour l'informatisation communale est de **1 420 €**.

C'est une participation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la prise en charge budgétaire de la participation au SMIC pour l'année 2019 d'un montant de 1 420 €.

8 – PARTICIPATION AU SDANC

Le montant de la participation communale 2019 au Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif est de **80 €**.

C'est une participation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Décide** la prise en charge budgétaire de la participation au SDANC pour l'année 2019 d'un montant de **80 €**.

9 – SUBVENTION CCAS 2019

Comme chaque année, il est proposé au Conseil de verser une subvention de fonctionnement au CCAS.

Son montant s'élève pour l'année 2019 à **13 000 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Attribue** une subvention d'un montant de 13 000 € au CCAS de Saulxures sur Moselotte.

10 – PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2019

L'ONF a récemment fait parvenir une proposition pour la programmation des travaux forestiers 2019, d'un montant estimatif total de **22 500 HT**, programmation devant faire l'objet d'une délibération.

Parallèlement, le Conseil Municipal est informé du devis de l'ONF d'un montant de **6 162.80 € HT**, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'exploitation durant l'année 2019.

Ce montant est basé sur l'estimation prévisionnelle des prestations d'abattage-façonnage et débardage de bois qui seront directement prises en charge par la commune, et dont le montant s'élèverait à 35 525 € HT.

Après explications et délibération, le Conseil Municipal,

M LOUIS ne prenant pas part au débat et au vote

19 voix pour
00 voix contre
00 abstention

Vu le programme des travaux distribué à chaque conseiller,

- **Adopte** le programme prévisionnel des travaux en forêt communale 2019 annexé à la présente délibération pour un montant total estimatif de **22 500 € HT**
- **Souhaite** cependant que la Mairie prenne directement en charge les travaux d'entretien des lisières des réseaux de desserte et ceux d'entretien des routes, travaux dits de « points à temps »

11 – REMBOURSEMENTS AUX FORETS SECTIONNALES

Par courriers du 18 mars dernier, M Christian LOUIS, Agent patrimonial ONF, a fait parvenir le décompte des produits des ventes de coupe de bois et de bail de chasse devant être remboursés aux forêts sectionnales pour les années 2018

Pour la forêt sectionnale de la Poirie, le montant total devant être remboursé s'élève à **380.86 € HT**.

Il se décompose comme suit :

- **Ventes : 297.30 €**
- **Remboursement du bail de chasse : 83.56 €**

Pour la forêt sectionnale de « Les Amias » le montant total devant être remboursé, correspondant au remboursement du bail de chasse s'élève à **31.89 € HT**.

Déduction faite des frais de gardiennage des forêts communales acquittés à l'ONF, les montants s'établissent respectivement à **342.77 €** pour la forêt sectionnelle de la **Poirie** et **28.70 €** pour la forêt sectionnelle de « Les Amias »

M LOUIS ne prenant pas part au débat et au vote,

Le Conseil Municipal, après délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Autorise** le remboursement des sommes susvisées aux forêts sectionnelles

12 – TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi du 07 août 2015, dite loi NOTRE avait attribué à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 01^{er} janvier 2020.

Avant cette date l'exercice de ces compétences demeure optionnel.

La loi du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre de ce transfert en aménage les modalités, sans remettre en cause le caractère obligatoire.

Elle accorde la faculté aux communes membres de la communauté de communes de reporter ce transfert du 01^{er} janvier 2020 au 01^{er} janvier 2026 si :

➤ La communauté de communes n'exerce pas à la date de publication de la loi les compétences eau et assainissement à titre optionnel ou facultatif (y compris partiellement) exception faite des missions relatives au service public d'assainissement non collectif

➤ Au moins 25 % des communes membres, représentant au moins 20 % de la population intercommunale s'y opposent.

La CCHV sollicite dès lors les communes membres pour délibérer sur ce transfert.

Il est proposé au Conseil de **s'opposer** à ce transfert.

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **S'oppose** au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Hautes Vosges

13 – CONVENTION ECO PATURAGE

La commune a mis en place un plan d'éco pâturage pour le débroussaillage et l'entretien de plusieurs parcelles communales, à travers l'acquisition de 07 chèvres, acquises via un partenariat.

Il est proposé au Conseil de conclure une convention pluri annuelle avec Mme ZANCHI pour le suivi et l'hébergement de ces animaux.

Réunie le 18 mars 2019, la Commission des terrains environnement a émis un avis favorable à la conclusion de cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération,

**20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention**

Vu la convention remise à chaque conseiller,

➤ **Autorise** Mme le Maire à signer la convention pluriannuelle d'éco pâturage annexée à la présente délibération

14 – CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE DE GESTION 88

Dans le cadre de la mise en place obligatoire en 2019 du nouveau régime indemnitaire baptisé le RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel) il est proposé de conclure une convention cadre avec le Centre de Gestion des Vosges en vue de la réalisation d'une mission « gestion de carrières ».

Le Centre de Gestion accompagnera la commune dans toutes les étapes de mise en place de ce nouveau régime indemnitaire, particulièrement pour la définition des nouvelles modalités d'attribution du RIFSEEP aux agents communaux, la présentation des documents préparatoires et la soumission de la proposition pour avis du Comité Technique Paritaire.(CTP)

Ce nouveau régime qui remplacera toutes les indemnités précédemment versées aux agents communaux, sera soumis au Conseil Municipal après avis du CTP.

Le montant de la prestation du Centre de Gestion s'élève à **750 €**

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,

00 voix contre
00 abstention

- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention susvisée avec le Centre de Gestion des Vosges.

15 – ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Par courrier du 08 mars dernier la Fédération Nationale des Communes Forestières a attiré l'attention des communes membres sur la mise en place, dès le 1^{er} juillet 2019, d'un système d'encaissement direct, par l'ONF, du produit des ventes de coupes de bois.

Malgré l'opposition répétée de la Fédération Nationale ce projet a été confirmé par le gouvernement.

Considérant l'impact très négatif sur la trésorerie de la commune généré par le décalage d'encaissement des recettes de coupes de bois pendant plusieurs mois, il est proposé au Conseil de prendre une délibération afin de s'opposer à ce nouveau système.

M LOUIS ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

19 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **S'oppose** à l'encaissement direct, par l'ONF, du produit des ventes de coupes de bois de la Commune de Saulxures sur Moselotte.

16 – DEMANDE DE SUBVENTION ONAC POUR LA RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS

Il est proposé au Conseil de solliciter une subvention auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et victimes de guerre) pour la réalisation du programme de restauration du monument aux Morts. (Études, travaux...)

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Sollicite** auprès de l'ONAC une subvention pour la réalisation du programme de restauration du monument aux Morts

➤ **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits à l'opération n° 108 du BP 2019

17 – GROUPEMENT DE COMMANDE FOURNITURE ELECTRICITÉ

Le contrat de fourniture d'électricité conclu avec la société ALTERNA arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Ce contrat applicable à tous les abonnements supérieurs à 36 kva était issu d'un groupement de commande organisé avec la Maison de Retraite et la Régie Municipale du Lac de la Moselotte.

La mairie a récemment reçu une proposition de groupement émanant du Grand Nancy, groupement s'adressant à toutes les collectivités des départements lorrains.

Ce marché groupé permettrait ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Cette mutualisation compte actuellement plus de 100 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

Pour donner suite aux résultats obtenus avec les précédents groupements, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque achat groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Dans ce cadre, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Il est donc proposé au Conseil de rejoindre ce groupement à compter du 01^{er} Janvier 2020 pour tous les points de livraison de 36 kva ou plus (environ 287 MW/h par an)

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

➤ **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

➤ **La participation** financière de la commune de Saulxures sur Moselotte est fixée et révisée selon les conditions susvisées prévues par l'article 6 de l'acte constitutif.

➤ **Autorise** Mme le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les documents relatifs aux recensements des besoins pour les marchés proposés.

18 – ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR LES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Il y a lieu d'admettre en non-valeur pour créances éteintes les sommes suivantes suite à demande de la Trésorerie, sommes n'ayant pu être recouvrées :

- ✓ Budget Eau : 461.31 €
- ✓ Budget Assainissement : 351.59 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,

00 voix contre
00 abstention

- **Admet** en non-valeur les sommes susvisées.

19 – MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES COMMUNALES

Il est proposé de mettre gratuitement à disposition les salles suivantes :

Salle Polyvalente :

- Spectacle familial organisé par l'association le Pré aux Arts le samedi 27 avril 2019.
- Chapitre annuel de la Framboise Saulxuronne le week end du 21 juillet.
- Concert des élèves de la classe de Batterie/Percussions le samedi 15 juin 2019

Salles du Tir :

- Journée conviviale organisée par le RAM de la CCHV à destination des assistants maternels parents et enfants le samedi 29 juin

Le Conseil Municipal, après délibération,

20 voix pour,
00 voix contre
00 abstention

- **Autorise** la mise à disposition gratuite des salles susvisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

